



Communauté de Communes des Trois Forêts

C. C. 3. F. - 4, route de Châtillon - 52120 Châteauvillain

☎ : 03.25.01.38.53 @ : cc3f@wanadoo.fr

Pour diffusion auprès des entrepreneurs, micro entrepreneurs, petites entreprises, associations

Fonds Résistance

#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

* remboursement avec différé d'un an

44 M€
POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Contact : votre communauté de communes ou votre agglomération, en lien avec votre Département

regiongrandest #LeGrandEstResiste

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Fonds Résistance

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Une plateforme informatique est opérationnelle et accessible en utilisant les liens suivants :

<https://resistance.grandest.fr/aides>

Ce premier lien est l'espace d'échange et de dépôt de pièces en direct.

Il faut créer votre compte usager pour effectuer votre demande d'aide.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/>

Ce lien quant à lui détaille le dispositif « Fonds Résistance », il vous renseigne sur les pièces constitutives du dossier de demande d'aide.

Les associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire trouveront sur cet espace, simple et facilement accessible, les éléments nécessaires pour solliciter l'aide commune de nos instances.

Vous trouverez tous les détails de ce dispositif dans l'Annexe 1 – Règlement du fonds d'urgence